

Département du Nord  
Arrondissement de LILLE

## Communauté de communes PEVELÉ

### EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

#### DELIBERATION

CC\_2021\_010

#### OBJET :

#### COMMISSION 1

*Signature d'une  
convention de partenariat  
avec l'Agence  
d'Urbanisme de Lille*

#### Présents à l'ouverture de la séance :

Titulaires présents : 44

Suppléant présent : 1

Procurations : 7

**Nombre de votants : 52**

L'an deux mille vingt-et-un, le 15 février à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à PONT-A-MARCQ sous la présidence de M. Luc FOUTRY, président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 8 février 2021, conformément à la loi.

#### Présents :

Luc FOUTRY, Président  
Marie CIETERS, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente  
Bernard CHOCRAUX, 2<sup>ème</sup> Vice-Président  
Michel DUPONT, 3<sup>ème</sup> Vice-Président  
Yves LEFEBVRE, 4<sup>ème</sup> Vice-Président  
Joëlle DUPRIEZ, 5<sup>ème</sup> Vice-Présidente  
Bruno RUSINEK, 6<sup>ème</sup> Vice-Président  
Arnaud HOTTIN, 7<sup>ème</sup> Vice-Président  
Benjamin DUMORTIER, 8<sup>ème</sup> Vice-Président  
Nadège BOURGHELLE-KOS, 9<sup>ème</sup> Vice-Président  
Sylvain CLEMENT, 10<sup>ème</sup> Vice-Président  
Bernadette SION, 11<sup>ème</sup> Vice-Présidente  
Jean-Louis DAUCHY, 12<sup>ème</sup> Vice-Président

Didier DALLOY, Guy SCHRYVE, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Franck SARRE, Vincent LAVALLEZ, Olivier VERCRUYSE, Patrick LEMAIRE, Pascal FROMONT, Marion DUBOIS, Frédéric MINET, Odile RIGA, Isabelle LEMOINE, Marcel PROCUREUR, Thierry DEPOORTERE, Vinciane FABER, Paul DHALLEWYN, François-Hubert DESCAMPS, Sylvain PEREZ, Christian DEVAUX, Pascal DELPLANQUE, Ludovic ROHART, Carine JOURDAIN, Michel PIQUET, Frédéric SZYMCZAK, Valérie NEIRYNCK, Emmanuelle RAMBAUT, Jean-Paul VERHELLEN, Alain DUCHESNE, Alain BOS, Jean-Luc LEFEBVRE

#### Ont donné pouvoir :

Thierry BRIDAULT, procuration à Ludovic ROHART  
Régis BUE, procuration à Isabelle LEMOINE  
Marie ENJALBERT, procuration à Ludovic ROHART  
Thierry LAZARO, procuration à Marie CIETERS  
Didier WIBAUX, procuration à Bruno RUSINEK  
Luc MONNET, procuration à Joëlle DUPRIEZ  
Michel MAILLARD, procuration à Vinciane FABER

#### Absent excusé :

Frédéric PRADALIER, remplacé par sa suppléante Martine HULOUX

**Secrétaire de Séance : Sylvain PEREZ**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 15 Février 2021**

*Délibération CC\_2021\_010*

## **COMMISSION 1**

### ***Signature d'une convention de partenariat avec l'Agence d'Urbanisme de Lille***

**Le Conseil Communautaire,**

Considérant le partenariat entre la Pévèle Carembault et l'ADULM est fondé sur des orientations stratégiques sur une période de trois ans, déclinée annuellement par le biais d'un programme de travail.

Que ce programme sera décliné selon les orientations suivantes :

1. Appui de l'ADULM quant à la mise en place et à la pérennisation d'outils géomatiques propres à la Pévèle Carembault (SIG, aide au recrutement)
2. Accompagnement de la Pévèle Carembault dans l'élaboration de son document d'urbanisme intercommunal
3. Aide à la réflexion intercommunale sur les « secteurs à enjeux »
4. Approfondissement des travaux sur le tissu économique pévélois (connaissance et diagnostic)

Considérant que le Conseil Communautaire est donc invité à conclure une convention de partenariat avec l'agence d'urbanisme de Lille, sur une période de trois ans.

Vu le programme de travail pour l'année 2021 est annexé à la convention.

Considérant que pour les années 2022 et 2023, il s'agira de proposer un programme de travail annuel par avenant à la convention.

Après en avoir délibéré,  
Où l'exposé de son Président,

**DECIDE (par 52 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ASTENTION sur 52 VOTANTS)**

- *D'autoriser son Président à signer une convention avec l'ADULM pour la période 2021-2023, ainsi que tout document afférant à ce dossier.*

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Président

Luc FOUTRY

